



Conseil économique et social

Distr. limitée
7 février 2017
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2017

7-9 février 2017

Point 5 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Mise à jour de la feuille de route et résumé du Plan stratégique 2018-2021 de l'UNICEF (UNICEF/2017/EB/3)

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du travail préparatoire accompli et des diverses réunions informelles auxquelles il a participé au sujet du processus d'élaboration du Plan stratégique 2018-2021 de l'UNICEF;

2. *Demande* à l'UNICEF de collaborer de manière constructive avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) de façon à garantir la cohérence de leurs plans stratégiques respectifs;

3. *Demande également* à l'UNICEF d'indiquer en détail dans son plan stratégique, conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, comment il prévoit de fournir l'appui cohérent et intégré prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, à cet égard, le prie d'élaborer, en collaboration avec le FNUAP, le PNUD et ONU-Femmes, un chapitre de son plan stratégique consacré à la définition d'une approche commune du soutien à apporter aux États Membres en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, dans le respect du mandat de chacune des entités;

4. *Encourage* l'UNICEF à collaborer avec le FNUAP, le PNUD et ONU-Femmes, afin qu'ils continuent à harmoniser leur approche des comptes rendus axés sur les résultats dans leurs plans stratégiques, ce qui, notamment, permettra d'évaluer plus précisément leur contribution aux résultats collectifs;

5. *Prie* l'UNICEF de fournir tous les documents nécessaires au moins 10 jours avant toute consultation.

